COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

NOTE SYNTHETIQUIE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Cette présentation brève et synthétique vise à permettre aux citoyens de saisir les enjeux du document financier présenté (article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Les données sont issues des comptes financier 2024 de la CCPHVA.

Résultat d'exécution des 3 budgets :

	Budget Principal (M57) Montant	Budget Annexe Ordures Ménagères (M57) Montant	Budget Annexe Production d'énergie renouvelable (M41) Montant
Recettes de fonctionnement	10 763 321,96 €	5 975 149,21 €	19 970,73 €
Dépenses de fonctionnement	9 812 471,40 €	5 458 854,64 €	13 366,86 €
Résultat d'exercice de fonctionnement	950 850,56 €	516 294,57 €	6 603,87 €
Résultat cumulé de fonctionnement	1 208 901,80 €	202 980,33 €	12 094,29 €
Recettes d'investissement	3 125 469,96 €	473 399,94 €	11 870,00 €
Dépenses d'investissement	2 303 251,93 €	641 979,32 €	9 396,00 €
Résultat d'exercice d'investissement	822 218,03 €	- -168 579,38 €	2 474,00 €
Résultat cumulé d'investissement	183 200,40 €	- 110 499,72 €	2 474,00 €
Résultat global de clôture	1 392 102,20 €	92 480,61 €	14 568,29 €
Solde des reports d'investissement	- 367 394,74 €	- 8 358,00 €	0,00 €

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
057-245701404-20250401-0000001730-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 03/04/2025
Retour Préfecture : 03/04/2025

I. Les ratios financiers réglementaires

Ratios		Valeur 2024 Budget principal	CC de 15 000 à 30 000 h. Source DGFiP-Comptes de gestion ; budgets principaux seuls Valeurs 2023	Valeur 2024 budgets consolidés
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	314 €	378 €	485 €
2	Produit des impositions directes / population	134 €	174 €	282 €
2 bis	Produit des impositions directes nettes / population	64 €	54 €	212 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	355 €	456 €	552 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	25 €	92 €	39 €
5	Encours de dette / population	472 €	208 €	535 €
6	Dotation Global de Fonctionnement / population	46 €	45 €	46 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	27,8 %	40.9 %	26,7 %
8	Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	56,0 %	87,6 %	93.9 %
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	7,1 %	20,2 %	7,1 %
10	Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	133,2 %	45,5 %	96,9 %

Interprétation des ratios réglementaires :

Ratio 1 : mesure le niveau de service rendu
Ratio 2 et 2 bis : mesure le niveau des recettes des contribuables
Ratio 3 : informe sur les ressources dont dispose la CCPHVA pour financer ses compétences
Ratio 4 : mesure le niveau annuel des dépenses d'équipement
Ratio 5 : mesure le degré d'endettement de la CCPHVA
Ratio 6 : mesure le niveau du principal concours financier de l'Etat pour la CCPHVA
Ratio 7 : coefficient de rigidité qui mesure la part des charges de personnel dans les dépenses
Ratio 8 : marge d'autofinancement courant qui mesure la capacité de la CCPHVA à financer ses dépenses d'investissement après avoir payé ses charges obligatoires
Ratio 9 : mesure le taux d'équipement de la CCPHVA
Ratio 10 : taux d'endettement qui mesure le poids de la dette par rapport aux recettes courantes

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
057-245701404-20250401-0000001730-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 03/04/2025
Retour Préfecture : 03/04/2025

II. L'évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement et leur structure

a) Evolution des dépenses réelles de fonctionnement et leur structure

	2023	2024	Evolution	
Dépenses réelles de fonctionnement	14 300 251,43 €	14 450 970,16 €	150 718,73 €	1,1%
Charges à caractère général	4 791 243,01 €	4 863 895,09 €	72 652,08 €	1,5%
Charge de personnel	3 689 542,10 €	3 855 683,10 €	166 141,00 €	4,5%
Atténuation de produits	2 436 349,00 €	2 083 375,43 €	- 352 973,57 €	-14,5%
Autres Charges de gestion courante	2 986 125,02 €	3 306 377,54 €	320 252,52 €	10,7%
Charges financières	272 092,30 €	340 806,55 €	68 714,25 €	25,3%
Charges spécifiques	124 900,00 €	832,45 €	- 124 067,55 €	-99,3%

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 1,1% en 2024 soit moins que l'inflation établie à 1,8 % en 2024 par l'INSEE. L'année 2024 aura été marquée par un ralentissement de l'inflation, un versement exceptionnel au budget annexe des ordures ménagères afin de combler le déficit de fonctionnement, la maîtrise des dépenses énergétiques, la consolidation des services offerts à la population, le déploiement de certains services, la hausse contrainte de certaines dépenses.

- Déficit de fonctionnement budget annexe des ordures ménagères : 442 662 €
- Les dépenses énergétiques (hors Piscine) diminuent de – 110 129 € grâce à la gestion dynamique de l'éclairage public et une maîtrise des frais de carburant sur le service Ordures Ménagères.
- Piscine intercommunale : 619 378 € coût net du service (492 122 € en 2023).
- Etablissement Public Culturel de l'Arche : 750 000 € (945 200 € en 2023)
- Petite Enfance structure d'accueil : 537 462 € coût net du service (415 076 € en 2023)
- La hausse contrainte de certaines dépenses
  - Traitement des ordures ménagères : 1 466 068 € (+120 749 €/ 2023)
  - P0 Syndicat Mixte de Traitement des OM : 942 976 € (+25 664 € / 2023)
  - Participation aux organismes de regroupement (transports, fibre, Europort, pôles métropolitains, Groupement Européen de Coopération Territoriale, schéma de cohérence territoriale) : 530 298 € (+44 374 € / 2023)
- Nouveaux services à la population
  - Opération CLIINK Tri du verre (13 580 €)
  - Opération covoiturage communautaire (6 000 €)
  - Lancement projet ELO Culture et environnement (98 688 €)
  - Tri de biodéchets

Les budgets de la CCPHVA sont fortement impactés par les reversements fiscaux (Etat et communes membres). Ils s'élèvent à 2,08 millions d'euros en 2024, **soit 14,4% des dépenses réelles de fonctionnement.**

Les charges de personnel ont progressé de 4,1 % (déduction des recettes liées) sous l'effet principal de la hausse du point d'indice au 1er juillet 2023 (année pleine en 2024), l'attribution de 5 points d'indice à tous les agents, la nomination d'agents à la suite de la réussite d'examens et concours.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
057-245701404-20250401-0000001730-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 03/04/2025
Retour Préfecture : 03/04/2025

Les frais financiers ont progressé par la contractualisation d'un emprunt (820 000 €) en 2024 et l'utilisation de la ligne de trésorerie pour compenser les recettes versées en fin d'exercice (FPIC et reversement vente de matériaux par le SMTOM).

Hors versement exceptionnel au budget annexe des ordures ménagères, les dépenses réelles de fonctionnement auraient diminué de 2% (-291 943 €).

Structure des dépenses réelles de fonctionnement

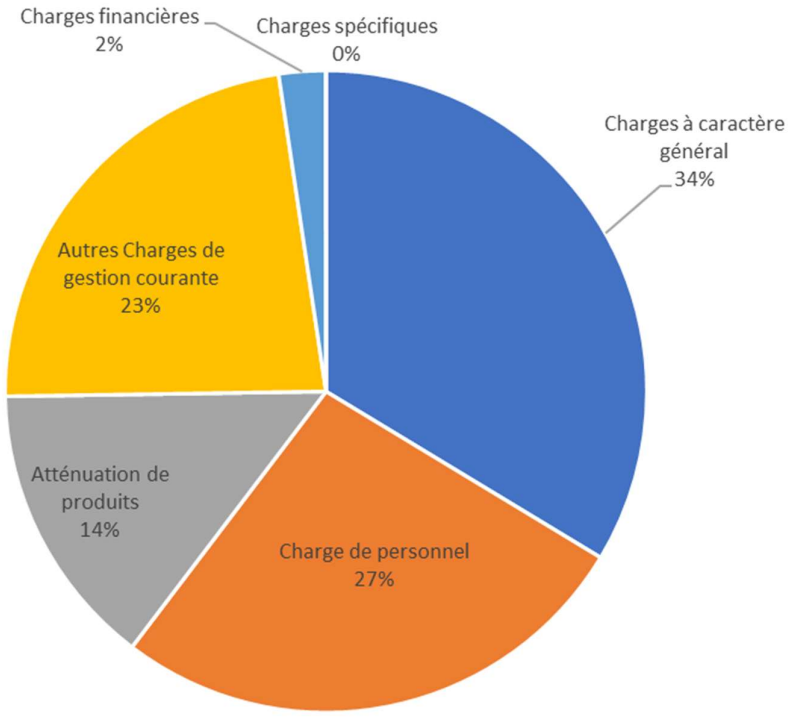

b) Evolution des recettes réelles de fonctionnement et leur structure

	2023	2024	Evolution	
Recettes de fonctionnement	15 667 846,80 €	16 428 695,94 €	760 849,14 €	4,9%
Atténuations de charges	198 405,60 €	218 218,37 €	19 812,77 €	10,0%
Produits des services et du domaine	726 960,86 €	599 521,78 €	- 127 439,08 €	-17,5%
Fiscalité indirecte et compensée	3 871 838,00 €	3 808 529,00 €	- 63 309,00 €	-1,6%
Fiscalité directe	7 802 546,00 €	8 398 245,73 €	595 699,73 €	7,6%
Dotations et participations	2 331 129,57 €	2 273 251,80 €	- 57 877,77 €	-2,5%
Autres produits de gestion courante	635 448,19 €	1 119 730,63 €	484 282,44 €	76,2%
Produits financiers	400,00 €	- €	- 400,00 €	-100,0%
Produits spécifiques	101 118,58 €	11 198,63 €	- 89 919,95 €	-88,9%

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
057-245701404-20250401-0000001730-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 03/04/2025
Retour Préfecture : 03/04/2025

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 4,9 % sous l'effet principal de l'évolution du produit fiscal (évolution des bases, passage à 21% de la part incitative à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, mise en place de la taxe de séjour) ; **hors contribution du budget principal au budget annexe des ordures ménagères, les recettes réelles de fonctionnement auraient progressé de 2% (318 187 €).** A contrario, les dotations et participations versées diminuent de -57 878 €.

En 2024, les principaux éléments de variations des recettes sont :

- Hausse de la valorisation forfaitaire des bases (+3.9%)
- Hausse de l'évolution physique des bases (+0.9%)
- Hausse des recettes liées à la TEOMI : +7,3% (+299 583 €)
    - Produit part fixe : 3 474 814 € (79%)
    - Produit part variable : 920 301 € (21%)
- Hausse de la dotation d'intercommunalité liée à l'augmentation du coefficient d'intégration fiscale (CIF)
- Hausse du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (+65 670 €).
- Diminution de la fraction de TVA (5 500 €).

Structure des recettes réelles de fonctionnement

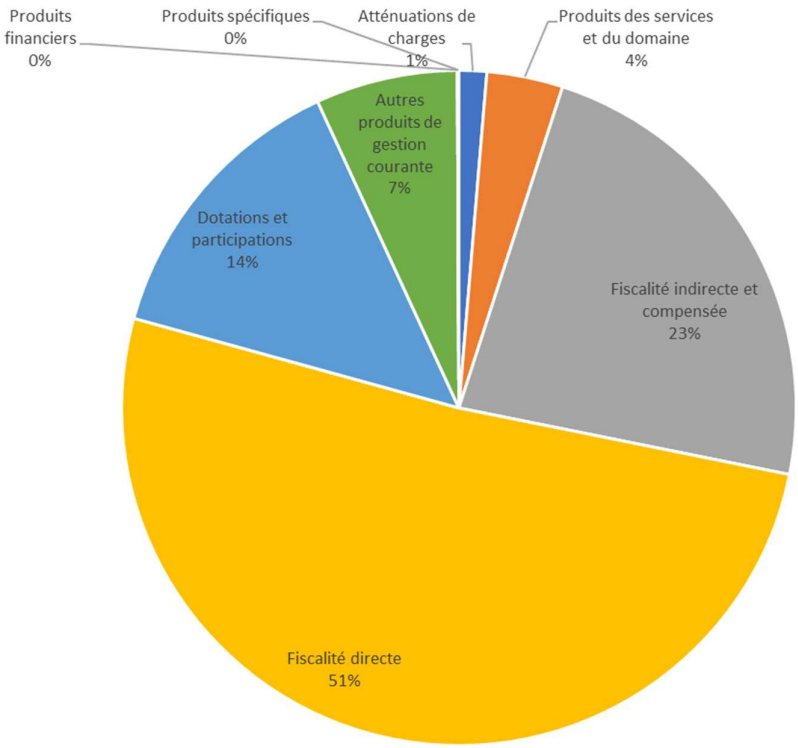

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
057-245701404-20250401-0000001730-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 03/04/2025
Retour Préfecture : 03/04/2025

III. La santé financière de la CCPHVA

a) L'autofinancement

	2023	2024	Evolution
Epargne de gestion	1 639 687,67 €	1 875 870,33 €	236 182,66 €
Epargne brute	1 367 595,37 €	1 977 725,78 €	610 130,41 €
Epargne nette hors remboursement prêt relais	783 045,33 €	1 007 717,42 €	224 672,09 €
Epargne nette	-3 506 954,67 €	1 007 717,42 €	4 514 672,09 €

La capacité d'autofinancement s'est renforcée en 2024 grâce à la dynamique des recettes réelles de fonctionnement et à la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement, les 3 soldes intermédiaires de gestion étant positifs.

L'épargne de gestion correspond à la capacité de la CCPHVA de dégager des ressources sur sa gestion courante. L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion déduction faite des frais financiers payés sur la dette intercommunale. Enfin l'épargne nette est égale l 'épargne brute moins le remboursement annuel du capital de la dette.

b) L'endettement

Evolution de l'encours et de l'annuité de la dette et taux moyen de la dette :

	2023	2024	Evolution
Encours de dette au 31/12/année	16 065 219,00 €	15 915 210,81 €	-150 008,19 €
Annuités de la dette hors prêt relais remboursé	856 642,34 €	1 310 814,91 €	454 172,57 €
Taux moyen de la dette	1,69%	2,14%	26,4%

L'encours de dette diminue de nouveau en 2024 traduisant la volonté de réduire l'endettement de la CCPHVA. L'annuité augmente du fait de la comptabilisation en année pleine des emprunts contractés en 2023.

La dette de tous les budgets de la CCPHVA est extrêmement sécurisée car toutes les lignes d'emprunt sont classées en 1A de la charte Gissler (charte de bonne conduite de la gestion de dette). A noter que malgré la hausse des taux d'intérêts, le taux moyen de la dette reste bas.

c) La solvabilité financière

	2023	2024	Evolution
Taux d'épargne brute	8,7%	12,0%	143,7%
Capacité de désendettement en année	11,7	8,0	-31,5%
Marge d'autofinancement courant	95,0%	93,9%	-1,2%

La capacité de désendettement est le nombre d'année nécessaire à la collectivité pour rembourser toute sa dette. Après être passée en dessous du seuil d'alerte fixé par l'Etat à 12 ans, elle se situe en dessous du seuil de vigilance fixé à 10 ans. Le taux d'épargne brute s'améliore et se situe légèrement au-dessus du taux moyen des communautés de communes de même strate (11.5%). La marge d'autofinancement progresse à 93,9 %.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
057-245701404-20250401-0000001730-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 03/04/2025
Retour Préfecture : 03/04/2025

IV. Les dépenses d'équipement et leur financement

a) Dépenses d'équipement

Le taux d'équipement de la CCPHVA (7,1%) est inférieur à celui des groupements de communes de la strate (20,2% = donnée 2023). Il traduit le report du paiement de certaines opérations sur 2025 (fibre, acquisition terrain Arche, acquisition nouveau bâtiment Petite Enfance…) et la priorisation des dépenses d'équipement.

Liste des principales opérations et leurs crédits 2024

Renouvellement matériels roulants (ordures ménagères)	255 561 €
Modernisation, extension réseaux Eclairage Public	204 418 €
Participation opération d'intérêt national	126 980 €
Bacs ordures ménagères et points d'apport volontaire	104 293 €
Travaux d'amélioration bâtiments Petite Enfance	77 450 €
Equipement ZAC Micheville 1	60 000 €
Aide réhabilitation logement	49 597 €
Dispositif CLIINK Tri du verre	44 010 €
Etude sur les cours d'eau et prévention des inondations	43 494 €
Travaux signalétique déchèterie et réseaux eaux pluviales	31 734 €
Modernisation Piscine	21 822 €
Travaux d'amélioration bâtiment déchèterie	20 988 €
Fonds de concours Maison de Santé	20 000 €
Frais de modification PLUiH	12 823 €
Fonds de résistance crise sanitaire solde	3 131 €
Aide acquisition vélo électrique	1 562 €

b) Financement de l'investissement

Dépenses réelles d'investissement	**2023**	**2024**	
Dépenses d'équipement	1 311 010,21 €	940 640,78 €	
Subventions d'équipement versées	2 343 400,34 €	223 274,86 €	
Autres immobilisations	11 989,42 €	7 580,00 €	
	3 666 399,97 €	1 171 495,64 €	
Recettes d'investissement	**2023**	**2024**	Part
FCTVA, TVA	1 023 712,28 €	189 321,04 €	16%
Subvention reçues	1 379 598,84 €	329 047,98 €	28%
Emprunts	1 500 000,00 €	820 000,00 €	70%

Le financement des dépenses d'équipement est supérieur aux dépenses et viendra financer le solde négatif des reports d'investissement (375 752,74 €) sur l'exercice 2025. Les ressources propres financent 44 % des dépenses d'équipement de la CCPHVA.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
057-245701404-20250401-0000001730-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 03/04/2025
Retour Préfecture : 03/04/2025